

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

\*\*\*\*\*

**2025/067**

CONSEILLERS ÉLUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRÉSENTS : 24  
DATE DE CONVOCATION : 21 MAI 2025

**SÉANCE EN DATE DU 27 MAI 2025**

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

**POINT 4 : ATTRIBUTION DE MARCHÉS**  
**4. ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DE LA VILLE DE SARRALBE.**  
**MARCHÉ PUBLIC RÉSERVÉ AUX ENTREPRISES ADAPTÉES, À**  
**DES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES D'AIDES PAR LE TRAVAIL**  
**OU À DES STRUCTURES ÉQUIVALENTES**

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Mme Pénélope HEYMES, conseillère municipale,  
Sur avis de la commission d'appel d'offres en date du 15 mai 2025,  
Sur proposition de la Commission d'Administration Générale et des Finances :

À l'unanimité des voix,

- confie le marché d'entretien et de tonte des espaces verts à l'Établissement Public local Social et Médico-Social (EPSMS) du Saulnois selon le bordereau des prix joint. Le marché prend effet à compter du 21 juin 2025, pour une durée d'une année, renouvelable 2 fois par voie expresse pour la même durée,
- prend acte que la dépense maximale annuelle s'élèvera à 45 000 € selon les conditions du marché,
- autorise M. le Maire à signer le marché avec l'entreprise retenue,
- prend acte que les crédits suffisants ont été prévus au budget primitif principal de 2025.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en préfecture et de sa publication sur le site internet de la commune de Sarralbe : [www.sarralbe.fr](http://www.sarralbe.fr) le 4 juin 2025

La secrétaire de séance,  
Marie Pierre MOURER



Sarralbe, le 2 juin 2025  
Le Maire,  
Pierre-Jean DIDOT

